

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
CIVIL DE L'ETAT

DU 6/II/87
DECRET N° 87/657 /ME/SS/.../DGFP.DGPCE.SIE.07

Portant intégration et nomination de Monsieur
NGUEKOU MOU dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I des Services Administratifs
et Financiers -SAF- (Administration Générale)

-----00-----
LE PREMIER MINISTRE,
-----00-----

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9.5.62, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62, fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies ^{des cadres} créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26.3.63) fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre;
(/u le décret n° 87/481 du 20.08.87 portant nomination
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 87/482 du 20.08.87 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 74/229 du 10.6.74, portant attribu-
tion de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés
des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce;
(/u le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé;

DECRETE :

AS

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.62 sus-visé, Monsieur NGUEKOU MOU, né le 9 Février 1954 à Okouessé, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en "Gestion Financière et Fiscalité" obtenu à l'Université de Poitiers (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.6.74 suscitée, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3 :- Monsieur NGUEKOU MOU est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 6 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice

Dieudonné KIMBEMBE

- Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORFC 1
DGFP/DGPCE 3
DGFP/BST 1
D.G.B. 3
D.C.F. 1
M.F.B. 2
D.A.E 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGG/EC 2./-